

Valoriser les espaces publics ruraux

N°1

Fiches conseils sur les aménagements et la qualité paysagère

Une démarche collégiale

L'espace public représente l'ensemble des lieux accessibles à tous et gérés par la collectivité : places, abords d'équipements, parcs ou tout simplement rues.

La valorisation de ces biens communs est primordiale afin de créer des lieux de vie qualitatifs, représentatifs de notre territoire.

En amont de tous travaux, il convient de se poser les bonnes questions avant d'agir :

- pourquoi aménager, est-ce vraiment nécessaire ?
- quelles ressources mobiliser ? Celles nécessaires pour répondre aux besoins d'expertise en aménagement du territoire (paysagisme, urbanisme, architecture), en ingénierie (bureaux d'études), en communication (animation et concertation) ?
- quelles sont les étapes dans les démarches et à quel coût ?



Une valorisation de centre bourg portée par un aménagement qualitatif de l'espace public (Marines).

Une approche globale est indispensable afin de valoriser l'existant et d'intégrer toutes les contraintes. Même les plus petits espaces nécessitent réflexion et professionnalisme. Une simple consultation d'entreprises ou un devis ne font pas un projet. La démarche répond à des étapes bien précises qui invitent le maître d'ouvrage à définir ses besoins, ses objectifs et son budget.

Valoriser l'espace public rural dans le Vexin, c'est...

Affirmer une identité locale

Nos espaces publics s'appuient souvent sur des compositions héritées d'époques anciennes, liées à des mutations plus lentes qu'en coeur d'agglomération. L'identité locale repose sur une certaine forme de **simplicité et de sobriété**.

L'aménagement doit s'inscrire dans une continuité de l'existant :

- par le choix du mobilier et des matériaux utilisés (couleur, matière, aspect) ;
- par la place dévolue aux espaces verts ;
- par la plantation de formes et d'espèces végétales adaptées.



Une identité locale affirmée par la sobriété de l'aménagement et la qualité des matériaux (Wy-dit-Joli-Village).

Remettre la nature au cœur du projet

- Eviter autant que possible la minéralisation des sols et transformer des surfaces imperméables en espaces verts.
- Accepter de remplacer certains aménagements existants vieillissants et parfois envahissants (nécessitant beaucoup de taille d'entretien) au profit de compositions paysagères avec des végétaux au port adapté au contexte, affichant une plus grande diversité propice à la biodiversité et obtenir un résultat esthétique tout au long de l'année.



L'équilibre entre le végétal et le minéral contribue à la valorisation de l'espace public (Longuesse).



La sobriété de l'aménagement, simple tonte différenciée, participe à l'harmonie du lieu (Frémainville).



La fontaine du village remise en eau devient marqueur du petit patrimoine rural (Maudétour-en-Vexin).



Un espace public plus apaisé aux abords de l'école rendu possible par le partage de l'espace entre véhicules et piétons (Vétheuil).

Comprendre qu'il est parfois «urgent de ne rien faire»

Une vue pittoresque sur l'église, la présence d'un calvaire, le ruisseau, un arbre au port remarquable caractérisent un lieu que parfois les habitants ne perçoivent plus.

Le regard extérieur d'un professionnel permet de révéler ces qualités, cette évidence du «déjà là» qu'il convient de conserver et de valoriser.

Aménager est alors souvent une question de simplification et de réorganisation de l'espace public, plutôt que d'ajout d'éléments qui risque de perturber la lecture du lieu. La benne est-elle au bon endroit ? l'installation de jardinières fleuries est-elle nécessaire alors que l'architecture et les structures végétales existantes confèrent déjà au lieu un attrait indéniable ? Peut-on utiliser moins de mobilier sur l'espace public ?

Promouvoir des espaces plus apaisés et accessibles à tous

- Aménager davantage d'espaces publics dédiés aux piétons qui valorisent l'image de la commune : place, placette, parvis, liaison douce... notamment aux abords des bâtiments publics (école, mairie, église, salle communale...).
- Favoriser la polyvalence des lieux. Si des usages multiples sont conciliables (piéton, voiture) et se font en toute sécurité, elle doit se traduire par un espace plus partagé (type zone de rencontre, limitée à 20 km/h).
- A chaque nouvel aménagement, veiller au respect des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Cette mise en conformité, indispensable, ne doit pas se faire pour autant au dépend d'une démarche qualitative globale.



L'identité du Vexin français est le résultat d'une fusion entre une longue et riche histoire, un patrimoine naturel et bâti exceptionnel. La valorisation de ses espaces publics passe à la fois par le respect de cet héritage identitaire tout en promouvant une amélioration constante du cadre de vie de ses habitants.

Les étapes pour mener son projet

Se faire accompagner et former une équipe

Pour poser un premier diagnostic et définir les grandes intentions, la commune (le maître d'ouvrage) peut bénéficier de l'appui du Parc naturel régional du Vexin français et des CAUE 78 et 95 dans cette étape primordiale. Cette démarche collégiale permet de rédiger un programme, de définir un budget et de se renseigner sur les subventions possibles.

La commune sera alors orientée vers un professionnel de l'aménagement (maître d'oeuvre). Selon la nature de l'opération, il s'agira d'un paysagiste concepteur*, d'un architecte ou d'une équipe pluridisciplinaire. L'objectif est de définir, avec cette collaboration, une ou plusieurs options d'aménagement, de préciser le coût des travaux et de prévoir un calendrier.

Engager les travaux

Une fois le projet validé, le professionnel traduit techniquement les éléments du programme et les intentions. Cette étape permettra de choisir les entreprises chargées des travaux puis d'accompagner leur réalisation.

* Le paysagiste concepteur, allié de votre projet

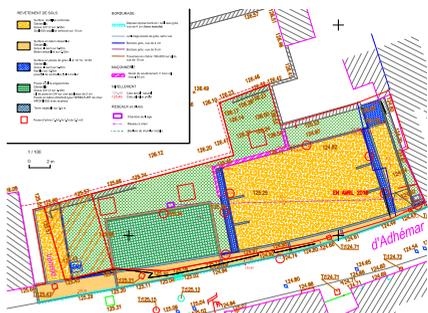
Le paysagiste concepteur exerce ses compétences pluridisciplinaires au service des collectivités dans les domaines du paysage, de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme. Il accompagne les projets par la concertation avec l'ensemble des acteurs (Parc naturel régional du Vexin français, élus, architecte des bâtiments de France, entreprises, habitants, ...). Quelle que soit l'échelle de son territoire d'intervention, il établit avant tout un diagnostic et dégage les possibilités techniques les plus adaptées. Il définit et réalise les documents de présentation (textes et images) des avant-projets et projets finalisés, et vérifie l'adéquation entre ces derniers et les réalisations.

Le temps et l'investissement

Un aménagement d'espace public représente toujours un investissement financier important. La commune est parfois amenée à envisager un phasage reposant sur plusieurs tranches d'étude et de réalisation (tranche ferme et optionnelle). C'est également un investissement de temps. Le délai pour une opération de voirie, entre les réflexions préalables et le début des travaux est bien souvent supérieur à 24 mois. Il faut compter ensuite, selon la complexité du projet, environ 1 mois de travaux par tranche de 100 000 euros HT. Les plantations se feront elles souvent de façon décalée, en période de repos de végétation en automne ou en fin d'hiver.



Les intentions d'aménagement définies en phase esquisse.



La traduction opérationnelle en phase projet.



Les travaux réalisés (Evecquemont).